



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
à
Mon
bel***19143307***

DEPOSE AU GREFFE LE

18 OCT. 2019

Greffe

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

DU HAINAUT - DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0892 507 787**

Nom

(en entier) : **B.SOLUTIONS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE**Adresse complète du siège : **RUE DE LA GRANDE COUTURE 2 - 7522 MARQUAIN****Objet de l'acte : Transfert du siège social**

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2019

Bureau

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Justin Gallez, Représentant permanent de la SPRL GT.GEST., Gérante.

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés les associés indiqués sur la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sociales sont représentées.

La liste de présence est clôturée par les membres du bureau

Exposé de la gérante

La gérante expose que :

- 1 - La présente assemblée a pour ordre du jour : de transférer le siège social.
- 2 - Tous les associés étant présents ou représentés, il ne doit pas être justifié de l'envoi de convocations.
- 3 - Chaque part sociale donne droit à une voix.

Constatation de la validité de l'assemblée

Tous les faits exposés par la gérante sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Délibération

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

1.L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante :

Boulevard André Delvaux 15
7000 Mons

La séance est levée à 19h30.

Et lecture faite, les membres du bureau et les associés qui en ont exprimé le désir ont signé.

Justin Gallez représentant permanent
de la SPRL GT.GEST,
Gérante

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/10/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).